

Certification Certified Business Process Associate (CBPA)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous les secteurs peuvent être potentiellement concernés**

La certification CBPA s'adresse aux pilotes de processus juniors souhaitant valider un premier niveau de reconnaissance de leurs compétences dans ce domaine d'activités et plus généralement à toute personne qui est conduite à participer à des travaux ayant trait au pilotage par les processus aussi bien en entreprise qu'au sein d'une société de conseil (consultants juniors).

Tous les secteurs peuvent être potentiellement concernés

Code(s) NAF : **70.22Z**

Code(s) NSF : **310p**

Code(s) ROME : **M1402**

Formacode : **32012**

Date de création de la certification : **03/09/2015**

Mots clés : **business process management**,
Amélioration de la performance,
Pilote de processus,
Management de processus qualité

Identification

Identifiant : **3975**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [NF EN ISO 9001:2015](#)
[Système de management de la qualité - Exigences](#)

Non formalisé :

- [Le guide de la gestion des processus - CBOOK\(R\). Rédigé en anglais par l'ABPMP \(Association of Business Process Management Professional\), cet ouvrage a été amélioré au plan européen et a été traduit en français par AFNOR Editions en 2015.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pour satisfaire aux attentes des clients et améliorer la qualité de services, les sociétés doivent s'adapter en permanence. S'adapter notamment :

aux besoins clients en constante évolution et toujours plus exigeants,
à un environnement concurrentiel fort,
à des impératifs de résultats,
mais également à des logiques de maîtrise des risques et de bien-être des individus.

Pour structurer et répondre au mieux à ces pistes d'évolution, certaines entreprises ont opté pour le management par les processus. Dans ce cadre, la certification CBPA répond au besoin des entreprises de s'assurer d'un premier niveau de compétences de toute personne conduite à participer à des travaux ayant trait au pilotage par les processus.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification de personnes CBPA permet aux pilotes de processus juniors de valoriser leur savoir-faire en matière de management de processus.

Le pilote de processus tient un rôle essentiel au sein d'un organisme. Il supporte des objectifs transverses en lien avec la stratégie de l'entreprise. Il est en charge de la fluidité de l'organisation, de la maîtrise des chaînes d'activités et de leurs gains en efficacité et efficience. Dans son champ de compétences, s'ajoute la capacité à gérer la dimension humaine, facteur incontestable de réussite car le pilote a également pour mission d'animer et de coordonner tous ceux qui sont contributeurs aux processus, de savoir motiver et impliquer les équipes.

Il doit être capable de piloter et d'évaluer son processus en cohérence avec la politique établie par la Direction ainsi que de veiller à son amélioration continue.

Modalités générales

La certification CBPA est accessible après un parcours obligatoire de 2 jours de formation au Guide de gestion des processus.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La personne certifiée CBPA acquiert, fait reconnaître et valorise ses compétences comme pilote de processus junior.

Elle renforce sa légitimité dans sa fonction et/ou accroît son employabilité interne comme externe en affichant son savoir-faire.

Elle appartient au réseau des personnes certifiées.

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification de compétences permet à la société :

d'optimiser sa performance grâce à des collaborateurs compétents,
de disposer d'un levier de différenciation concurrentiel,
motiver et valoriser ses collaborateurs éligibles en leur proposant un parcours certifiant,
de s'assurer régulièrement de la compétence de ses collaborateurs et pouvoir les faire référencer dans l'annuaire dédié à la certification de personnes.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre à l'ensemble des pré-requis suivants :

Expérience dans le domaine :

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR Certification - 11 Rue Francis de Préssensé 93571 La Plaine Saint

Justifier d'un minimum de 6 mois d'expérience pratique dans le domaine du Business Process Management (BPM).

Denis Cedex

Formation :

Avoir suivi une formation de 2 jours sur le « Management par les processus : connaître les processus, préparer les certifications internationales CBPA/CBPP ».

Compétences évaluées

Cette certification permet de valider le **premier niveau des compétences d'un pilote de processus junior**, présentées dans le Guide de la Gestion des Processus (éditions Afnor 2014) :

Collaborer à la modalisation des processus de son organisation en cohérence avec les axes stratégiques définis par la Direction : structurer et représenter les activités pour représenter leur enchaînement dans une recherche de performance.

Participer à l'analyse de processus : partant d'un processus construit, porter un diagnostic en référence à sa finalité et aux orientations stratégiques de l'organisation.

Concevoir un nouveau processus et mesurer sa performance : identification des actions à conduire, analyser dans le temps les indicateurs ainsi que les tableaux de bord, outils indispensables pour fixer les objectifs et s'assurer ou non de leur atteinte.

Accompagner la transformation d'un processus : déterminer un paradigme nouveau (nouvelle finalité du processus), de manière à répondre à des objectifs de concurrence, de digitalisation, d'automatisation par exemples.

Sensibiliser tous les contributeurs aux processus à ce type de management.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Temporaire

La certification est valable 3 ans. Le renouvellement de la certification à 3 ans est basé sur un suivi de l'activité de la personne certifiée dans ses activités liées au pilotage de processus.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

AFNOR Certification a délivré 30 certificats "Pilote de processus CBPA-CBPP"

Autres sources d'information

<https://certification.afnor.org/prestacion/certification-de-personnes>